



DEMANDE DE PRIME COMMUNALE DE NAISSANCE OU D'ADOPTION (DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 13/12/2023)

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Rue et numéro : CP et localité :

Téléphone :

Adresse mail :

N° de compte bancaire (IBAN) : - - -

IDENTIFICATION DE L'ENFANT¹

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

PARUTION BULLETIN COMMUNAL

J'accepte que la Commune fasse paraître la naissance de mon enfant dans un prochain numéro du

Bulletin communal : Oui
 Non

CONDITIONS

- Le montant de la prime s'élève à 100 € pour la naissance ou l'adoption d'un enfant.
- La prime est également octroyée dans le cas d'enfants mort-nés ou présentés sans vie.
- La prime sera payée à la personne qui assume effectivement la garde de l'enfant.
- Ne pourront bénéficier des primes communales non obligatoires légalement, les bénéficiaires ne s'étant pas acquittés de toutes les taxes et redevances dues à la Commune au moment de l'introduction de la demande de prime (cf. règlement adopté par le Conseil communal du 24/02/2016).

Date :

Signature :

.....

.....

*Veillez noter également que la commune accorde une prime pour l'achat de couches lavables.
Plus d'informations sur notre site internet ou auprès de nos services.*

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Formulaire contrôlé par Le

La prime sollicitée peut être octroyée
 ne peut pas être octroyée

¹ Un formulaire par enfant